

ANNEXE 18

CRITÈRES DE PERFORMANCE

- 1.1 Le contenu du Volume 2 de l'Appel de propositions est intégré par référence à la présente annexe.
- 1.2 Les Parties déclarent qu'elles ont travaillé, avant la date de l'Entente, à intégrer dans la présente annexe les informations contenues dans les fiches d'opportunités qui sont paraphées et jointes à l'annexe 16 - Extraits de la proposition de Projet Co . En cas d'imprécision, de conflit, de contradiction ou d'ambiguïté entre les dispositions de la présente annexe, les parties conviennent d'interpréter l'ensemble de ces dispositions les unes par rapport aux autres de façon à déterminer l'intention commune des parties et, aux fins d'y arriver, de considérer lesdites fiches d'opportunités ainsi que le registre des dérogations acceptées.